



Stage DLAJ « *Droit pénal dans les relations de travail* » du 15 au 20 novembre 2026

Chères et Chers Camarades,

Veuillez trouver en pièces jointes le descriptif et la fiche d'inscription du prochain stage DLAJ « Droit pénal dans les relations de travail » qui se déroulera du 15 au 20 novembre 2026 à l'Institut du travail de Strasbourg.

Veuillez noter que **ce stage est conçu pour les animateurs·trices DLAJ d'unions départementales et de fédérations**, ceux·celles-ci seront donc prioritaires pour les inscriptions.

Fraternellement,

Le pôle DLAJ confédéral



Descriptif du stage DLAJ « *Droit pénal dans les relations de travail* » Du 15 au 20 novembre 2026 à l'Institut du travail de *Strasbourg*

Depuis plusieurs années, nous constatons un durcissement des pratiques patronales à l'égard des salarié.es et de leurs représentant.es. Ils mobilisent de plus en plus le droit, et notamment le droit pénal, pour tenter de museler celles et ceux qui oseraient s'opposer à eux. Confiants dans leur position dominante, ils n'hésitent pas non plus à s'affranchir des règles de droit quand elles se dressent en travers de leur route. Nous devons donc apprendre, nous aussi, à mobiliser le droit pénal, que ce soit pour attaquer l'employeur ou pour se défendre dans les procédures nous visant.

Dans cette session, seront abordés (liste indicative) :

- Les particularités du droit pénal par rapport au droit du travail,
- Le travail illégal : marchandage et prêt de main d'œuvre illicite,
- Les droits des travailleur.euses sans titre de séjour,
- Les infractions en matière de santé et sécurité,
- L'actualité sur les questions de harcèlement et de discrimination,
- Le rôle et les pouvoirs de l'inspection du travail,
- Les délits de presse et les atteintes à la liberté d'expression

Public concerné :

Ce stage nécessite des connaissances de base en matière de droit du travail, acquises par une expérience militante et/ou par une formation. **Il s'adresse en priorité aux animateurs ou membres de collectifs « Droits, Libertés, Action juridique »** qui, par leurs mandats, sont amené.es à accompagner juridiquement les camarades sur ces sujets.

Il est également ouvert aux camarades directement concerné.es par ces questions en raison de leurs mandats ou des particularités propres à leur territoire ou à leur branche.

Objectif :

À l'issue de cette session, les stagiaires sauront utiliser les principales règles du droit pénal du travail, pour les mobiliser ou s'en défendre.

Contenu et modalités pédagogiques :

Le contexte de l'Institut du Travail de Strasbourg permet une animation conjointe par des militants syndicaux et par des universitaires, ainsi que le croisement de différentes approches (nationales et européennes, sociales et économiques etc.). L'environnement pédagogique et documentaire fournit aux stagiaires de nombreux outils pour

l'organisation et l'animation ultérieure des sessions de formation dont ils auront la responsabilité.

Apports de connaissances, débats formateurs, travaux de groupe et mises en commun structurent les journées.

Forme et durée de la formation :

La session se déroule à l'institut du travail de Strasbourg. Les stagiaires sont logés à l'institut. Les repas du midi sont organisés par l'institut, les repas du soir font l'objet du versement d'une somme forfaitaire. L'institut rembourse aux stagiaires leurs frais de transport, n'oubliez pas de garder vos titres de transport y compris les tickets de transports en commun.

Pour plus d'information sur la formation syndicale :

<http://www.formationsyndicale.cgt.fr/index.php/droit-formation/les-textes/texte-de-base>

Vous y trouverez un modèle de demande de congé de formation économique sociale et syndicale.

Les traitements des agents des fonctions publiques sont maintenus après demande de congé de formation. Pour des modèles de demande :

<http://www.formationsyndicale.cgt.fr/index.php/droit-formation/les-textes/texte-de-base>

La formation se déroule en internat à l'Institut du Travail, à Strasbourg. Elle se tient sur une session de 5 jours (compte tenu des temps de transport, l'accueil est organisé **dès le dimanche soir**).

Les frais d'hébergement et de repas du midi sont directement pris en charge par l'Institut. Les frais de transport et de repas du soir sont avancés par le stagiaire et remboursés par l'Institut dans un délai de un à deux mois (**Attention, l'Institut ne rembourse que les stagiaires. Il ne peut pas rembourser les organisations qui auraient éventuellement avancé au stagiaire ses frais de transport**).

Pour plus d'information sur la formation syndicale, le maintien de salaire etc :

<http://www.formationsyndicale.cgt.fr/index.php/droit-formation/les-textes/texte-de-base>

Vous y trouverez un modèle de demande de congé de formation économique sociale et syndicale.

Pour les agents des fonctions publiques : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr/index.php/droit-formation/les-textes/texte-de-base>

Les candidats stagiaires doivent renvoyer au pôle DLAJ la fiche de stage ci-dessous dûment complétée, **validée par l'union départementale ou la fédération**.

En espérant vous voir nombreux à ce stage,
Fraternellement,
La responsable du stage,

Hélène Viart
Conseillère confédérale DLAJ
dlaj@cgt.org
01-55-82-81-71

Stage Droits, libertés et action juridique : « Droit pénal dans les relations de travail »
Session du 15 au 20 novembre 2026 à l'Institut du travail de Strasbourg

NOM : Prénom :

Genre :

Adresse personnelle

.....

.....

Adresse électronique.....

Tél. : Travail : Domicile :

Profession : Entreprise :

Responsabilités (*raier les mentions inutiles*) :

☐ RSS ☐ DS ☐ DSC ☐ CSE Autre :

UL de ☐ Secrétaire général ☐ membre du bureau ☐ membre de la CE

UD de ☐ Secrétaire général ☐ membre du bureau ☐ membre de la CE

Fédé ☐ Secrétaire général ☐ membre du bureau ☐ membre de la CE

Animateur DLAJ : ☐ UL ☐ UD ☐ Fédération

Autre mandat dans l'organisation :

CPH de Section depuis

Conseiller du salarié ☐ OUI ☐ NON

Défenseur syndical ☐ OUI ☐ NON (*Indiquer dans quelle organisation*)

Pour quelle(s) raison(s) candidates-tu à ce stage ?

.....
.....
.....
.....
.....



IMPORTANT Signature et cachet de l'UD ou de la Fédération
Merci d'indiquer le nom et la responsabilité du signataire

Demande d'autorisation d'absence à formuler un mois avant le début du stage auprès de votre direction d'entreprise -
Fiche à retourner au plus tard le 12 octobre 2026 à dla@cgt.org ou

CGT-DLAJ Case 5-3, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Renseignements : 01 55 82 82 11

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer notre lettre d'information concernant l'activité CGT DLAJ.
Vous pouvez à tout moment nous faire savoir votre souhait de désabonnement.